



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Traité International
SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

F

Point 16 de l'ordre du jour provisoire

HUITIÈME SESSION DE L'ORGANE DIRECTEUR

Rome, 11-16 novembre 2019

Projet de Programme de travail pluriannuel

Résumé

Le présent document contient le projet de Programme de travail pluriannuel 2018-2027 de l'Organe directeur élaboré par le Bureau de la huitième session, aux fins d'examen par l'Organe directeur.

Indications que l'Organe directeur est invité à donner

L'Organe directeur est invité à examiner le présent document et à adopter le Programme de travail pluriannuel 2018-2027 de l'Organe directeur.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. D'autres documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org/plant-treaty



na481

INTRODUCTION

1. À sa septième session, l'Organe directeur a adopté la résolution 13/2017 intitulée *Programme de travail pluriannuel de l'Organe directeur du Traité international*¹, qui fournit des orientations concernant l'élaboration de son Programme de travail pluriannuel:

rappelant la Résolution 13/2015;

notant que l'un des principaux objectifs du Programme de travail pluriannuel est de mieux structurer le programme de travail du Traité international, en particulier les activités à mener au cours des périodes intersessions;

notant que d'autres organes de la FAO ont adopté un Programme de travail pluriannuel afin de prévoir des examens approfondis des programmes et des mécanismes pertinents;

1. *demande* au Bureau d'élaborer, avec l'appui du Secrétaire et les contributions des Parties contractantes, le Programme de travail pluriannuel de l'Organe directeur, pour examen à sa huitième session;
 2. *décide* d'examiner à sa huitième session les éventuelles incidences de l'utilisation des «informations de séquençage numérique» sur les ressources génétiques pour les objectifs du Traité international, et de les examiner en vue de leur insertion dans le Programme de travail pluriannuel lors de cette réunion.
2. Le Bureau de la huitième session a étudié et débattu de la structure du Programme de travail pluriannuel et des éléments nécessaires, tels que les résultats et les objectifs d'étape à fixer pour chaque session, notamment dans le cadre de consultations régionales, et il a élaboré le projet de Programme de travail pluriannuel présenté en annexe au présent document.

PRINCIPES ET STRUCTURE

3. Le Bureau est convenu que le Programme de travail pluriannuel a pour objectif de planifier et structurer la mise en œuvre du Traité international et les activités de l'Organe directeur de manière cohérente et intégrée, et de souligner les principaux résultats attendus lors des différentes sessions de cette instance. Il s'est par ailleurs accordé sur le fait que le Programme de travail pluriannuel constitue un outil de programmation utile ayant vocation à évoluer, et il a décidé d'examiner et d'actualiser ce document chaque session de l'Organe directeur, selon ce qui convient pour répondre à l'évolution des besoins. Cet engagement est énoncé dans le chapeau du tableau du Programme de travail pluriannuel.
4. La planification des principaux résultats et objectifs d'étape des futures sessions de l'Organe directeur s'est appuyée sur les résolutions et les décisions dudit Organe, mais aussi sur les processus et programmes de travail d'autres organes internationaux pertinents, dans la mesure où ils peuvent nécessiter des apports de la part du Traité international. Ce faisant, l'Organe directeur pourra étudier les éléments pertinents et prendre ses décisions en temps opportun, favorisant ainsi les synergies ainsi que de meilleures coopération et coordination des activités avec les institutions partenaires.
5. En outre, le Bureau a décidé de ne pas inclure de thèmes au Programme de travail pluriannuel. Il se réserve toutefois la possibilité de définir un thème pour chaque session afin de souligner l'importance du Traité international dans le cadre des discussions mondiales sur les actions à mener.
6. Conformément à la Résolution 13/2017, l'Organe directeur a décidé d'«examiner à sa huitième session les éventuelles incidences de l'utilisation des “informations de séquençage numérique” sur les ressources génétiques pour les objectifs du Traité international, et de les examiner en vue de leur insertion dans le Programme de travail pluriannuel lors de cette réunion». Par ailleurs, il a invité «les Parties contractantes, les autres gouvernements, les parties prenantes concernées et les

¹ <http://www.fao.org/3/a-mv176f.pdf>.

individus ayant des compétences spécialisées pertinentes en la matière à fournir des informations à l'Organe directeur, entre autres sur la terminologie utilisée dans ce domaine, les acteurs concernés par les "informations de séquençage numérique" sur les RPGAA [ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture], les types d'utilisations des "informations de séquençage numérique" sur les RPGAA et leur portée».

7. L'Organe directeur a également demandé au Secrétaire «de colliger les vues communiquées et de les mettre à la disposition des Parties contractantes afin d'éclairer les débats à ce sujet à la huitième session de l'Organe directeur». Ces vues sont donc récapitulées dans le document IT/GB-8/19/16.1/Inf.1 intitulé *Compilation of information as called for in Resolution 13/2017 on "digital sequence information" with respect to PGRFA*.

INDICATIONS QUE L'ORGANE DIRECTEUR EST INVITÉ À DONNER

8. L'Organe directeur est invité à examiner le présent document et à adopter le Programme de travail pluriannuel 2018-2027 présenté dans l'*annexe 1*. Des éléments pouvant constituer une éventuelle résolution sont fournis dans l'*annexe 2* aux fins d'examen par l'Organe directeur.

ANNEXE 1

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL DE L'ORGANE DIRECTEUR DU TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

2018-2027

PRINCIPAUX RÉSULTATS ET OBJECTIFS D'ÉTAPE

Le principal rôle de l'Organe directeur est de garder à l'esprit les objectifs du Traité international et d'en promouvoir la pleine mise en œuvre. Le Programme de travail pluriannuel a pour vocation de planifier et structurer les activités de l'Organe directeur de manière cohérente et intégrée afin de faire progresser la mise en œuvre du Traité international, en soulignant les enjeux clés à examiner ainsi que les résultats et les objectifs d'étape à atteindre chaque session de l'Organe directeur. Le Programme de travail pluriannuel sera examiné et mis à jour lors de chaque session, selon que de besoin, en fonction des décisions de l'Organe directeur.

	8^e session (2019)	9^e session (2021)	10^e session (2023)	11^e session (2025)	12^e session (2027)
Conservation et utilisation durable des RPGAA (articles 5 et 6)	<p>Étude d'un programme conjoint pour une biodiversité agricole au service de l'utilisation durable des RPGAA 2020-2030</p> <p>Étude des futurs travaux et partenariats pour la mise à jour et l'élaboration des stratégies mondiales de conservation des espèces cultivées</p>	Examen des décisions prises à la huitième session			
Droits des agriculteurs (article 9)	Examen du rapport du Groupe spécial d'experts techniques sur les droits des agriculteurs	<p>Examen des décisions prises à la huitième session concernant l'article 9</p> <p>Examen des options visant à encourager, à orienter et à promouvoir la concrétisation des droits des agriculteurs</p>			
Système multilatéral (articles 10-13)	<p>Étude du train de mesures d'amélioration</p> <p>Examen du rapport sur la disponibilité du matériel</p>	<p>Présentation du rapport mondial sur les flux de matériel génétique</p> <p>Examen de l'application des décisions de</p>	Présentation du rapport sur la disponibilité du matériel	Présentation du rapport mondial sur les flux de matériel génétique	Évaluation de l'efficacité des

		l'Organe directeur concernant le processus d'amélioration Examen du rapport sur le quatrième cycle de projets du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages		mesures d'amélioration	
Système mondial d'information (article 17)	Examen à mi-parcours du Programme de travail sur le Système mondial d'information (2016-2022)	Examen du Programme de travail sur le Système mondial d'information (2016-2022)	Étude du Programme de travail sur le Système mondial d'information (2023-xxxx)	Rapport sur la mise en œuvre du Programme de travail sur le Système mondial d'information	
Stratégie de financement (article 18)	Stratégie de financement actualisée Présentation d'éléments d'avis sur le FEM-8, en réponse à l'invitation de la Conférence des Parties à la CDB			Examen de la stratégie de financement	
Application (article 21) et Présentation des rapports nationaux	Examen prévu par la Section X des procédures d'application	Présentation du rapport des perspectives sur l'application du Traité international sur les RPGAA	Examen de l'analyse des deuxièmes rapports nationaux		
Autres points	Étude des incidences potentielles de l'utilisation des «informations de séquençage numérique» sur les ressources génétiques pour les objectifs du Traité international en vue de leur éventuelle insertion dans le Programme de travail pluriannuel Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et contribution au Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 Coordination des activités avec la CRGAA	Bilan des objectifs de développement durable 2 et 15 relatifs aux RPGAA Contribution à la troisième édition de l' <i>État des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i> Examen des apports au Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020	Présentation de la troisième édition de l' <i>État des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>		

ANNEXE 2

ÉLÉMENTS D'UN PROJET DE RÉSOLUTION **/2019

PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL DE L'ORGANE DIRECTEUR DU TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

L'ORGANE DIRECTEUR,

rappelant la Résolution 13/2017;

notant que le Programme de travail pluriannuel a pour objectif de planifier et structurer la mise en œuvre du Traité international et les activités de l'Organe directeur de manière cohérente et intégrée, et de souligner les principaux résultats et objectifs d'étape attendus des différentes sessions de l'Organe directeur;

remercie le Bureau et le Secrétaire pour la préparation du projet de Programme de travail pluriannuel ainsi que les Parties contractantes qui ont contribué à son élaboration;

adopte le Programme de travail pluriannuel tel que présenté à l'*Annexe 1* à cette Résolution;

décide d'examiner le Programme de travail pluriannuel chaque session de l'Organe directeur et de l'actualiser pour répondre à l'évolution des besoins, si nécessaire;

remercie les Parties contractantes, les autres Gouvernements, les parties prenantes et les personnes qui ont fourni des renseignements sur, notamment, la terminologie employée dans ce domaine et sur les acteurs concernés par les «informations séquentielles numériques» sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture;

demande au Secrétaire de continuer à suivre les débats sur les informations relatives aux séquences génétiques menés dans d'autres enceintes et à se coordonner avec les secrétariats de la CDB et de la CRGAA pour tous travaux connexes afin d'assurer la cohérence et d'éviter les chevauchements d'activités;

demande au Secrétaire d'informer l'Organe directeur à sa neuvième session de l'état d'avancement des discussions et des résultats des processus menés au sein de la CDB et de la CRGAA dans la mesure où ils concernent les éventuelles incidences de l'utilisation des «informations séquentielles numériques» sur les ressources génétiques pour les objectifs du Traité international;

[...]